

E. P. I.

ENFANTS PRECOCES INFORMATIONS

n° 73

Premier trimestre 2006
Bulletin trimestriel de l'ALREP
Tél : 04 66 64 82 51
Site : <http://www.alrep.org>

Directeur de la publication : Paul Merchat
Imprimé à l'ALREP
15 avenue Franklin Roosevelt – F 30000 Nîmes
Mel : info@alrep.org

EDITORIAL

L'éditorial de EPI 71 – 72 présentait notre rencontre avec le Ministère de l'Education Nationale. L'ALREP continue ses démarches pour une prise en compte de la reconnaissance, de l'éducation et de la scolarité des filles et garçons intellectuellement précoces. L'ALREP, représentée par Madame Com-Dollo et Monsieur Merchat, a été recue par le Conseiller Social de la Présidence de la République qui avait déjà un dossier ALREP auquel nous avons ajouté le bulletin EPI 71 – 72, le communiqué de presse « Paul Merchat et Philippe Chamont sont les précurseurs de la précocité intellectuelle » et le livre « La précocité intellectuelle et ses contradictions ». Cette rencontre s'est déroulée de manière très conviviale et nous tenons à partager avec les membres de l'ALREP notre action d'informations. A la suite de cette rencontre, l'ALREP est reçue le mardi 7 mars par Madame Fabienne Quiriau, Conseillère Technique au Ministère Délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes Agées, aux Handicapés et à la Famille. C'est donc une reconnaissance importante de l'action socioéducative exemplaire et référentielle que l'ALREP conduit depuis sa fondation, action reconnue par l'agrément de la Jeunesse et des Sports depuis 1987 !

Monsieur le Conseiller Social,

Tout d'abord, nous tenons à remercier sincèrement la Présidence de la République d'avoir accordé ce mercredi 18 janvier 2006 un entretien à l'ALREP représentée par Madame Géraldine COM-DOLLO, Présidente de l'ALREP Paris – Ile de France, et moi-même. Nous vous remercions de nous recevoir.

Notre requête concerne une meilleure reconnaissance des filles et garçons intellectuellement précoces par les différents services gouvernementaux et administratifs des Ministères concernés par la vie des Familles, par les services socioéducatifs pour la Jeunesse et l'Enfance, par l'Enseignement. Cette requête répond à un réel besoin de changement et s'inscrit tout à fait dans le cadre des principes de vie de la République Française et de l'égalité des chances.

Des initiatives existent dans le cadre socioéducatif pour insuffler de la dynamique et de la synergie dans l'oeuvre d'accompagnement et de soutien aux filles et garçons intellectuellement précoces. En ce qui concerne l'ALREP, son action se situe dans des domaines et des champs diversifiés éducatifs, sociaux et scolaires pour leur bien-être et offre des chances supplémentaires dans leur orientation, dans leur vie présente et à venir, dans un esprit d'équité et de partage pour une véritable égalité des chances. Dans ses centres de vacances, avec eux et pour eux,

l'ALREP poursuit des démarches innovantes spécifiques socioéducatives qui ont pour vocation de s'étendre car elles peuvent être mises en place ailleurs. Les acteurs socioéducateurs bénévoles de l'ALREP, les animatrices et animateurs des centres de vacances ont une conscience professionnelle née de la volonté, née de compétences acquises antérieurement et sur le terrain de l'expérience de l'ALREP, née du courage de leurs opinions.

Depuis un quart de siècle, avec générosité et discernement, l'ALREP poursuit ses objectifs de promouvoir pour tous les enfants, adolescentes et adolescents intellectuellement précoces une réelle démocratisation participative dans le cadre de la scolarité avec l'application des textes, de promouvoir éducativement un développement lucide et réfléchi des conditions d'intégration et de participation constructive dans la vie sociale. Pour amplifier la réalisation de ces objectifs, nous avons demandé et nous demandons aux instances institutionnelles et gouvernementales ayant pour vocation de fonction l'enfance et l'adolescence de mettre en place une organisation décisionnaire avec un programme prospectif d'envergure qui soutienne, certes, les démarches innovantes existantes, ainsi que les démarches qui s'investissent dans des projets dont la

dimension vitale et intrinsèque prioritaire est collective, sociale et de partage solidaire.

Le bulletin « Enfants Précoces Informations » exprime par l'écrit la mission de l'ALREP. Cette mission est fondée sur une éthique de la responsabilité socioéducative et sur la continuité associative. Les filles et garçons ont besoin d'exigence intellectuelle pour vouloir et aimer s'instruire et travailler. Ils ont besoin d'élan vital, de rêves mobilisateurs pour exprimer leurs créativité, dès leur plus jeune âge, chez eux, dans le cadre scolaire et même dans des lieux publics divers afin de trouver un équilibre psychologique et social pour aller vers la pleine liberté de l'adulte capable de prendre ainsi ses responsabilités et de participer à la construction du bien social, donc de leur bien propre.

Dans la durée, avec ténacité, l'ALREP a la volonté de préserver l'intérêt des enfants dans tous les domaines de leur vie éducative et sociale. Ceci nécessite de rester vigilants et de dénoncer, si besoin est, toutes manipulations constatées, par l'information reçue, de la part de groupes ou « lobbys » d'« initiées » qui s'approprient, à leurs seuls intérêts, les systèmes, les initiatives, les innovations avec trop souvent des malformations interprétatives. C'est l'honneur de l'ALREP d'informer sereinement et clairement, sans discrimination et sans marchandisation, toutes les personnes qui souhaitent oeuvrer pour notre Ecole et pour la défense de ses valeurs historiques et actuelles. C'est l'honneur de la République de s'engager dans les voies de la réussite sociale, éducative et scolaire de tous les élèves, y compris naturellement les élèves intellectuellement précoces.

Monsieur Philippe BAS a présenté le 23 novembre 2005 un rapport dans lequel il donne les grands axes de la réforme qui doit être engagée pour la protection de l'enfance. L'ALREP adhère à ce projet de rénovation en profondeur des systèmes de protection de l'enfance. Dans ce sens, depuis plusieurs années, l'ALREP conduit une relation d'information auprès des Ministères de l'Education nationale, de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports, auprès de l'Institution Défenseuse des Enfants, auprès d'organismes professionnels de l'Enfance : Ecole des Parents et Educateurs, UNADFI, Miviludes, Maison des Adolescents, des Psychologues, ... L'ALREP a participé à la Commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole présidée par Monsieur Claude Thélot, au Rapport Delaubier sur la scolarisation des élèves intellectuellement précoces.

L'ALREP s'est aussi engagée concrètement dans l'accompagnement de ces filles et garçons de cinq à dix sept ans par l'innovation des centres de vacances depuis 1980, par l'organisation des premières Assises

de la précocité intellectuelle en France en 1990, par la publication du bulletin associatif trimestriel « ALREP informations » jusqu'en 1987 devenu en 1988 « Enfants Précoces Informations »(EPI).

L'ALREP a pu développer ainsi des outils d'évaluation et des constats qu'elle transmet régulièrement aux institutions politiques, aux professionnels responsables de l'Enfance afin de les sensibiliser autant que faire se peut aux difficultés rencontrées par ces filles et garçons dans le cadre de leur orientation socio-professionnelle future. Nous avons demandé que soit renforcée la coordination entre les divers acteurs sociaux et que soient centralisées les informations utiles, afin que soient prises les mesures les plus adéquates et les plus équitables et durables.

Une réflexion s'est instaurée quant aux modes de prises en charge de ces filles et garçons à l'Ecole par une prévention et un soutien dès l'école maternelle et dans les divers lieux sociaux comme les crèches, les lieux de formation des assistantes maternelles, ...

L'ALREP souhaite donc que la réforme annoncée de la protection de l'enfance qui sera soumise au Parlement au printemps 2006 puisse associer et intégrer aussi dans son travail les personnes qui oeuvrent éducativement pour la reconnaissance des filles et garçons intellectuellement, et que cela soit notifié de manière très précise dans les textes.

En ce sens, l'ALREP fait appel à la Présidence de la République et aux Ministères concernés; nous les remercions de nous avoir répondu avec courtoisie et de manière positive, de nous avoir reçu et de nous recevoir ce mercredi 18 janvier. Nous souhaitons qu'une réelle autorité existe au Ministère de l'Education nationale pour que le contenu des textes réglementaires (voir, entre autres, le BOEN N° 31 du 1er septembre 2005) en faveur des élèves intellectuellement précoces soit vraiment appliqué en pratique, concrètement dans les établissements scolaires de la République Française. Nous souhaitons ne plus rencontrer des réflexions d'ignorance agressive de la part de certains personnels à différents stades de l'éducation et de l'enseignement envers la précocité intellectuelle. Nous souhaitons des informations d'envergure audacieuses, cohérentes et scientifiques pour que les chefs d'établissement aient une autorité effective sur le terrain, ce qui n'est pas le cas pour une grande partie des établissements scolaires où des autorités parallèles sont trop souvent installées.

L'ALREP souhaite aussi que les élèves intellectuellement précoces reçoivent une aide spécifique adéquate pour savoir construire leur orientation à l'aide d'une information dans les centres d'informations et d'orientations, auprès des

psychologues scolaires et même libéraux. C'est une meilleure possibilité pour répondre à leur profil personnel, leurs compétences, leur « être-là ».

Le travail de fond que l'ALREP réalise dans la durée avec les filles et garçons reçus dans ses centres de vacances permet d'éclairer avec pertinence la réflexion des professionnels s'occupant d'éducation et d'enseignement par des propositions, des précisions, des techniques, des pratiques. C'est une participation pleine et entière au développement harmonieux de ces filles et garçons dans des domaines diversifiés de l'éveil, des loisirs, des apprentissages de la vie. C'est ainsi oeuvrer dans leur intérêt en préservant leur désir d'avenir. Les membres de l'équipe d'animation sont présents et à l'écoute de ce que filles et garçons expriment ; ils accompagnent leurs ressentis dans un climat de confiance indispensable afin qu'ils acquièrent des sentiments de compétence et d'estime de soi ; l'ambiance évite un climat de performance perpétuelle comme cela existe trop souvent de manière maladroite dans les milieux scolaires ou professionnels et dans la société ; ce climat nuit à la capacité d'être heureux, ébranle parfois physiologiquement et psychologiquement en créant des pressions supplémentaires négatives qui agissent sur le long terme.

L'ALREP préconise qu'il faut enseigner à la fille, au garçon de savoir être responsable, indépendant tout en étant solidaire, à oser affirmer ses propres désirs d'avenir et ses propres valeurs partageables : c'est ainsi qu'elle ou il sait que la vie vaut d'être vécue. Il peut alors accéder pas à pas, jour après jour, avec l'aide bienveillante des adultes, à une représentation psychologique acceptable et agréable de lui-même. L'essentiel est que l'adulte responsable et présent auprès de la fille, du garçon sache le guider dans sa quête de la vie rêvée et espérée, une vie parfois semée de difficultés et de défis. L'adulte doit leur réaffirmer, avec constance et régularité, amour et protection, indéfectiblement, les soutenir dans leurs efforts, les accompagner dans leur désir d'autonomie, d'indépendance, d'intimité, et cela sans porter des jugements de valeurs inhibiteurs et destructeurs de l'effort à accomplir. L'adulte doit savoir mettre en pratique une réelle stratégie de bienveillance qui sécurise, rassure, et apporte une confiance globale plus forte en eux-mêmes et dans la vie. Cette mise en pratique conduit à une meilleure connaissance de soi et une meilleure reconnaissance des autres : principes constants d'éducation !

Le projet éducatif de l'ALREP est d'apprendre aux filles et garçons intellectuellement précoces à être sociables. Ceci nécessite qu'ils connaissent ce que sont les rôles sociaux. C'est ici l'un des travaux

fondamentaux de notre association. Dans une ambiance de respect de soi et des autres, nous les aidons à découvrir ce que sont les relations avec les adultes, les relations d'alliance entre pairs, les rôles liés au genre féminin/masculin, à accepter autrui et à partager.

Quand l'enfant, l'adolescente, l'adolescent se sent et se sait reconnu dans sa singularité par l'adulte, elle ou il réussit à grandir avec plaisir et se comporte de manière civilisée et créative. L'accueil, le langage sont essentiels. Le langage est l'essentiel de la médiation. L'adulte doit mesurer les mots portés vers elle ou lui ; en effet, elle ou il se sent vite humilié(e) et exclu(e) par des paroles, des mots inadéquats, inappropriés d'adulte perçus alors comme des « jugements de valeur », alors que l'adulte pense n'avoir émis que des constats. Dans les centres de vacances, l'attitude éducative met l'accent sur la « réconciliation » avec l'adulte en permettant d'observer, de percevoir avec le temps et l'espace nécessaires, avec la distanciation juste.

L'ALREP a aussi pour objectif d'apprendre à l'enfant, l'adolescente, l'adolescent intellectuellement précoce à relativiser le pouvoir de l'intelligence, à être fidèle à leur temps intérieur. A celles ou ceux qui expérimentent des doutes : « Je ne veux pas perdre mon temps », qui ont souvent tendance à vouloir que toute chose soit « utile » : « Je veux savoir si ce que je vais faire va être utile, que je ne perde pas mon temps pour rien ... » - « Je ne vais pas m'engager quelque part si c'est pour tout recommencer plus tard autre chose » - ... , l'ALREP répond qu'elles ou ils doivent « agir en homme de pensée et penser en homme d'action » comme le dit Henri Bergson, qu'elles ou ils apprennent, avec l'aide nécessaire, à extraire de l'inutile et du rêve l'élan de vie et l'intuition qui créent la volonté et l'énergie nécessaires à l'expression de notre liberté, à être prêt(e)s aux métamorphoses, à aimer vivre, faire et se sentir partout présents à soi et aux autres dans le monde, à être les artisans de leur vie en complémentarité de partage avec les autres humains.

Nos écrits dans EPI valident et légitiment notre action, accompagnent et informent. Cependant, ils ne remplacent pas notre action concrète sur le terrain dans les centres de vacances où les filles et garçons sont en prise avec le réel, avec les autres, se mobilisent, créent d'autres liens et relations, et découvrent les enjeux de la société dans un lieu à grandir ensemble un moment de l'année. Les valeurs éthiques relationnelles sont transmises dans une ambiance de solidarité conviviale faite d'attention, d'écoute, de gestes généreux. Elles et ils intègrent ainsi des repères et une autonomie structurants, avec l'espace et le temps nécessaires afin de découvrir et expérimenter l'ensemble des possibles pour choisir les chemins

multiplés de la vie rêvée et espérée !

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-après douze propositions favorisant une ambiance normale et efficace d'apprentissage scolaire dans la perspective de l'égalité des chances, sans, pour autant, créer des dépenses supplémentaires. Parues dans le bulletin EPI n° 71-72, pages 2 et 3, ces propositions s'adressent à l'ensemble de la population scolaire : leur pertinence est amplifiée lorsqu'il s'agit d'enfants et d'adolescents intellectuellement précoces.

Nous joignons les réflexions écrites le 22 décembre 2003, dans lesquelles se retrouvent plus développées certaines des douze propositions : ces réflexions ont été préparées pour le « Débat national sur l'avenir de l'École ». Après relecture, nous constatons que ce qui avait été écrit est toujours d'actualité et nous prenons la respectueuse liberté de vous en faire part ; nous joignons un communiqué de presse. Nous ajoutons les bulletins EPI n° 69 et n° 70, ainsi que la plaquette de présentation de l'ALREP 2006 que nous adressons actuellement aux demandes de renseignements, en particulier pour l'inscription dans les centres de vacances.

Nous précisons que :

-- la précocité intellectuelle ne se trouve pas uniquement dans les milieux « favorisés » : c'est une constatation importante qui transforme la notion subjective de l'égalité des potentialités intellectuelles ou des aptitudes mentales en la notion objective de l'existence de cette potentialité, cette aptitude importante qu'est la précocité intellectuelle qui apparaît dans la diversité de l'humanité,

-- le quotient intellectuel ne suit donc pas l'ordre social,

-- les filles et garçons intellectuellement précoces ne réussissent pas tous leur scolarité !

Nos constats de terrain, pragmatiques et scientifiques, sont tout à fait différents et nous tenons à les partager afin que notre information auprès de la Présidence de la République soit considérée en son état et non suivant des informations erronées.

Lors de la réception de l'ALREP au Ministère de l'Éducation nationale le jeudi 15 septembre 2005, nous avons donc présenté les douze propositions pour une meilleure réussite scolaire des élèves intellectuellement précoces et, par extension, des autres élèves dans les classes hétérogènes de nos établissements publics ou privés sous contrat. Nous avons précisé que l'ALREP ne soutient pas la scolarité dans les établissements hors contrat; nous avons précisé notre complète indépendance vis à vis de tels groupes ou organismes indiquant s'occuper de précocité intellectuelle ou ayant

d'autres vocations. Cette indépendance confère une originalité performante qui permet un partage efficace de nos constats scientifiques, pragmatiques et cohérents.

La vocation de l'ALREP est de permettre la réussite d'un plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes reconnus intellectuellement précoces quel que soit leur milieu familial, sans discrimination financière, en particulier dans le cadre de l'hétérogénéité scolaire grâce à l'ambiance requise suivant les textes réglementaires, et dans le cadre de ses centres de vacances.

Nous souhaitons donc l'organisation et la mise en place d'un service décisionnaire et d'informations sur la précocité intellectuelle au sein des Ministères concernés par la vie des Familles, par les services socioéducatifs pour la Jeunesse et l'Enfance, par l'Enseignement.

Nous sommes à votre disposition pour toutes mises au point de cette création nécessaire afin de changer les mentalités façonnées et installées par les médias en général qui, entre autres, prétendent que les filles et garçons intellectuellement précoces n'existent que dans les familles « favorisées » et sont toujours capables de « tirer leur épingle du jeu ».

La précocité intellectuelle n'est pas le résultat d'un surinvestissement cognitif parental ou d'un effet de mode ; c'est tout simplement, comme il a été indiqué plus haut, une réalité dans l'humanité.

Nous nous permettons de prendre la respectueuse liberté d'espérer que ce que nous requerrons sera suivi d'effets indicatifs et persuasifs dans les instructions destinées aux différents services gouvernementaux et administratifs des Ministères concernés par la vie des Familles, par les services socioéducatifs pour la Jeunesse et l'Enfance, par l'Enseignement. Nous savons la richesse des instructions ministérielles déjà existantes et dont certaines indications sont trop souvent volontairement ignorées ! Ce serait une bonne décision de les rappeler, les adapter, les amplifier, et d'en créer de nouvelles !

Il y va de notre liberté et du respect envers celles et ceux qui ont fait la grandeur de notre République Française.

Dans l'espoir que, grâce à votre très grand rôle au sein de la Présidence de la République, nous réussirons à améliorer l'ambiance éducative et scolaire afin que chaque enfant, chaque adolescent reçoive les connaissances requises pour son avenir et celui de notre pays, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Social, à l'assurance de notre haute considération.